AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2014, a adopté le règlement suivant :

RCA2614-001 Règlement autorisant un emprunt de 4 259 000 $ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 juillet 2014.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 16 juillet

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement